Suisse : un projet à méditer

04/04/2008 à 11h04

Des parlementaires UDC *(1er parti Suisse, 29% des voix aux législatives)* proposent d'inscrire dans la Constitution fédérale suisse le principe suivant :

> ***Nul ne peut exploiter la religion**, les sentiments religieux ou les choses considérées comme sacrées par la religion, ni en abuser, dans le but de faire prévaloir, notamment dans l'esprit des adeptes, **la norme religieuse sur la norme civile, pénale** et/ou administrative de la Confédération et des cantons. (…)*

En d'autres termes, il s'agit de rendre punissable la propagation d'éléments religieux en contradiction avec les lois suisses. **En savoir plus**